



Association d'Education Populaire

La Cordée



47, Galerie de l'Arlequin 38100 Grenoble

Tel: 04 76 09 37 60 - association@cordee.asso.fr

Accueil de loisirs et centres aérés

3 à 11 ans

Programme des vacances ÉTÉ 2018



Du lundi 9 juillet

au vendredi 31 août 2018

Accueil de Loisirs du 9 juillet au 3 août

4 tranches d'âges :

3/4 ans 5/6 ans 6/7 ans 8/11 ans

**Activités d'expression, manuelles, culturelles,
sportives et de plein air par groupes d'âge
(cirque, jeux, piscine, plage de Grenoble, etc)**

**NB / IL EST IMPORTANT DE RESPECTER LES HORAIRES AFIN DE NE PAS
PERTURBER LE BON DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS.**

Horaires d'accueil et d'activités

- De 8h à 9h20 : Temps d'accueil
- De 9h30 à 12h : Activités collectives
- De 12h à 13h : Repas
- De 13h à 14h : Temps calmes ou temps de sieste et d'accueil pour l'après-midi ($\frac{1}{2}$ journée)
- De 14h à 17h : Activités collectives et goûter
- De 17h à 18h : Temps d'accueil

Centres Aérés du 6 au 31 août



LES RENDEZ-VOUS DES PETITS ET GRANDS À NE PAS MANQUER

Le mardi et le jeudi, sortie à la journée
(prévoir pique-nique)

- Les mardis : sorties à la journée avec des activités différentes par tranche d'âges
- Le jeudi 12 juillet au « lac de Paladru »
- Le jeudi 19 juillet au « parc accrobranche »
- Le jeudi 26 juillet au « zoo de Peaugres »
- Le jeudi 3 août au « lac d'Aix-Les-Bains »

N'oubliez pas :

Le programme d'activités des vacances est disponible
à la Cordée ! Inscrivez vos enfants !

Inscription 3 jours minimum par semaine.



Préparez vos maillots et
serviettes de bain, sacs à dos,
lunettes, casquettes,
pique-nique !



Renseignements et inscriptions

Les permanences ont lieu :

Lundi et mardi de 16h à 18h

Le mercredi de 10h à 12h et 14h à 18h

Le jeudi de 14h à 18h.

**Inscription exceptionnelle vendredi 06 juin
de 10h à 12h et 14h à 18h.**

Pour s'inscrire, il est nécessaire d'apporter:

- Un justificatif de la CAF mentionnant le n° d'allocataire, le quotient familial et le nom des enfants ou l'avis d'imposition pour les familles non allocataires.
- L'attestation de Sécurité sociale qui couvre les enfants
- Le carnet de santé de l'enfant ou des enfants concerné(s).
- L'attestation d'Assurance responsabilité civile (scolaire ou habitation)

**Programme d'activité disponible à l'inscription
à partir de mi juin**

